

ARRÊTÉ DE RECEVABILITÉ DES CANDIDATURES

ELECTIONS PARTIELLES AU CONSEIL DE L'ED 355 « Espaces, cultures, sociétés » D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

SCRUTIN DU 05 février 2026

Le Président d'Aix-Marseille Université,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 719-1 et D719-1 à D 719-47 ;
Vu l'arrêté électoral portant convocation des électeurs pour l'élection partielle des représentants HDR du conseil de l'ED 355 en date du 05/01/2026 ;

Article 1^{er} :

Dans le cadre de l'élection des représentants des doctorants au conseil de l'ED 355, qui aura lieu le 05 février 2026 de 9h à 17h, les candidatures suivantes ont été déclarées recevables :

- Sandra FANCELLO
- Isabelle GRANGAUD
- Xavier GUILLOT
- Laurence HERAULT

Article 2 :

Le présent arrêté est porté à la connaissance des électeurs par voie d'affichage dans les locaux universitaires et les bureaux de vote ainsi que par une mise en ligne sur le site Internet de l'ED 355.

Article 3 :

La Directrice de l'ED 355 est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 23/01/26

**Pour Le Président Eric BERTON
et par délégation,
la Directrice de l'ED 355**

La Directrice
de l'ED 355 "Espaces, Cultures, Sociétés"

Laure VERDON

Laure VERDON